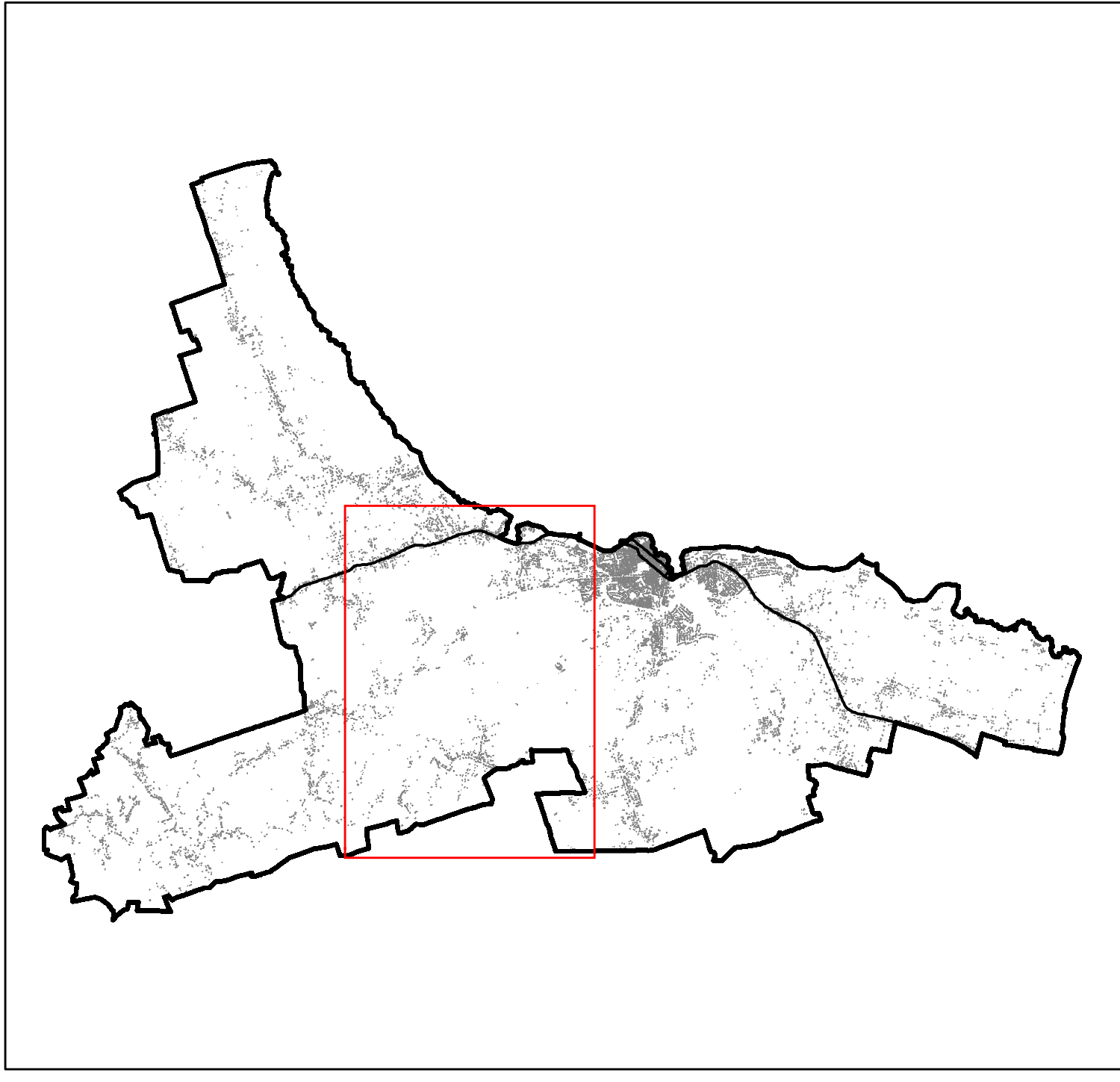


Juin 2017



**ZONES URBAINES**  
**ZONES URBAINES destinées à accueillir l'essentiel de l'habitat**  
 UA = zones urbaines à densité élevée correspondant aux lots ou centres-villes  
 UAd = secteur de Damencourt destiné à accueillir des constructions qui accueillent principalement des logements collectifs et des équipements  
 UB = zone urbaine à densité variable portant sur les Toits de Petite Guinée et cité Cadet  
 UBa = secteur de la cité Cadet, destiné exclusivement à accueillir de l'habitat  
 UC = quartiers périphériques zones urbaines de densité moyenne constructions à faible hauteur  
 UCa = secteur de constructions de forme collective développées sur trois niveaux (3x2) des opérations sur les quartiers de Gévauc, de Guahetta  
 UCC = secteur résidentiel affirmé au contact des zones urbaines centrales ou des zones touristiques  
 UCC et UCD = quartiers de renouvellement urbain de Bonas-Sergent  
 UG = secteurs nouveaux de développement  
 UGn = secteurs nouveaux de développement de faible densité

**ZONES URBAINES destinées à accueillir des activités économiques et des équipements publics**  
 EF = zone qui regroupe les équipements collectifs et les services publics ou privés à destination socio-éducative, d'enseignement de caractère technique et à vocation sportive ou administrative  
 UP = zone destinée à l'accueil d'installations et d'établissements liés aux activités de pêche, d'artisanat et de loisirs liés au milieu marin  
 UT = secteur de développement touristique des Attraits et de la Baie du Moule  
 UX = pôles d'activités de Gardel et de Bellevue  
 UGX = destinée à l'accueil d'activités économiques, de commerces, d'artisanat et de services liés à l'animation économique et urbaine du quartier de Damencourt

**ZONES A URBANISER**  
 1AU = secteurs dont le niveau d'équipements d'infrastructures et l'insuffisance de capacités de desserte ne permettant pas de constituer immédiatement  
 1AUB = secteur de développement touristique de la presqu'île de la Baie  
 1AUC = secteur destiné à l'accueil d'habitat collectif ou individuel, de commerces, d'équipements et de services  
 1AUd = secteur d'extension des pôles ruraux de développement  
 1AUp = secteur destiné à la mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'habitation Néron  
 2AU = secteurs naturels destinés à être soustraits à l'urbanisation ou des secteurs dont l'absence d'équipements et de réseaux suppose une modification d'ensemble en termes d'aménagement et d'organisation  
 2AUX = secteur de développement du site de Guahetta-Moulin-Portant  
 2AUX = secteurs de renouvellement urbain de Bonas-Vasor, de Guahetta, de Petite-Anse, de Petite-Guinée

**ZONES AGRICOLES**  
 A = zones agricoles  
 Anr = zones agricoles spécifiquement dédiées à l'exploitation des énergies renouvelables  
 Ah = secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées permettant d'accueillir des constructions dans des conditions de hauteur d'implantation et de densité limitées.  
 Aj = secteurs de lois-jardins  
 Ap = secteurs agricoles protégés où la construction est interdite (nord et nord-est du territoire)

**ZONES NATURELLES**  
 N = zones naturelles concernées par mesures de protection ou présentant un intérêt environnemental et paysager ou un intérêt d'ordre patrimonial  
 Nop = secteur libéral de Sainte-Marguerite pour la mise en valeur du cimetière  
 Ni = secteur du littoral de l'Autre-Bord

